

BILAN SIMPLIFIE

2033-A

ACTIF		SIRET 439661364 00018	APE 913E	Durées exprimées en mois....		12	12
				Brut	Amortissements	31/12/2006	31/12/2005
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	- Fonds commercial	010		012		
		- Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles		028		030		
	Immobilisations financières (1)		040		042		
	TOTAL I (5)			044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production	050		052		
		Marchandises	060	1.105	062	1.105	1.157
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2.200	066	2.200	2.200	
	Créances (2)	- Clients et comptes rattachés	068	7.684	070	7.684	6.778
		- Autres (3)	072	7.982	074	7.982	7.579
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	11.650	086	11.650	14.549	
Charges constatées d'avance	092	2.000	094	2.000	2.000		
TOTAL II			096	32.621	098	32.621	34.263
TOTAL GENERAL (I + II)			110	32.621	112	32.621	34.263
PASSIF						<i>Exercice N NET</i>	<i>Exercice N-1 NET</i>
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120				
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	131		132	12.582	11.186	
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136		10.765	1.396	
	Provisions réglementées		140				
TOTAL I			142		23.347	12.582	
Provisions pour risques et charges			154				
TOTAL II			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			9.117	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		7.930	12.070	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169		172	1.344	494	
	Produits constatés d'avance		174				
TOTAL III			176		9.274	21.681	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180		32.621	34.263	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

2033-B

A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2006		Exercice N-1 clos le 31/12/2005	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	210			76
	Production vendue	214			
	Production stockée <small>(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</small>	218	284.415		270.241
	Production immobilisée	222			
	Subventions d'exploitation reçues	224			
	Autres produits	226			
		230	1.965		65
Total des produits d'exploitation hors TVA. (I)		232	286.381		270.383
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	234			
	Variation de stock (marchandises)	236	52		117
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	240			
	Autres charges externes (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	281.567		267.993
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle	244			
	Rémunérations du personnel	246	825		1.440
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	95		450
	Dotations aux amortissements	254			
	Dotations aux provisions	256			1.507
Autres charges (dont prov. fiscales pour implant. commerc. à l'étranger)	262	1.507		124	
Total des charges d'exploitation (II)		264	284.047		271.631
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	2.334		1.249-
PRODUITS CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	847		895
	Produits exceptionnels (IV)	290	7.623		115
	Charges financières (V)	294	39		5
	Charges exceptionnelles (VI)	300			
	Impôts sur les bénéfices (VII)	306			1.639-
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	10.765		1.396
B - RESULTAT FISCAL		312	10.765	314	
REINTEGR.	Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles	322			
	Impôts et taxes non déductibles	324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				
écarts de valeur liquid./OPVCM	248				
DEDUC	Entreprise nouvelle (44 sixies)	986			342
	Zone franche urbaine (44 octies)	987			
	Zone franche Corse (44 décies)	988			
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	981			350
Jeune entreprise innovante (44 sixies A)	989				
Pôle de compétitivité (44 undécies)	990				
Divers (dont : investis. outre-mer)	344				
créance due au report en arrière du déficit	346				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		352	10.765	354	
DEFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables :(Ent. I.S.)			360	10.765
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		370		372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	380				N° du centre de gestion agréé: 388
Montant de la TVA collectée	374	26.410			dont apprentis : handicapés :
Effectif moyen du personnel :	376				
Montant de la TVA déduct./biens et services	378	30.537			Montant des prélèvements personnels de marchandises
				399	

**IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS
PLUS - VALUES MOINS - VALUES**

I												IMMOBILISATIONS											
ACTIF IMMOBILISE		<i>Valeur brute Immobilisations Début exercice</i>		<i>Augmentations</i>		<i>Diminutions</i>		<i>Valeur brute Immobilisations Fin exercice</i>		<i>Réévaluation Valeur origine Fin d'exercice</i>													
INCORP.	Fonds commercial	400		402		404		406															
	Autres	410		412		414		416															
CORPORELLES	Terrains	420		422		424		426															
	Constructions	430		432		434		436															
	Inst. tech. mat. outil. indust.	440		442		444		446															
	Inst. gén. agenc. divers	450		452		454		456															
	Matériel de transport	460		462		464		466															
	Autres immo. corporelles	470		472		474		476															
	Immobilisations financ.	480		482		484		486															
TOTAL		490		492		494		496															
II												AMORTISSEMENTS											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				<i>Amortissements début exercice</i>		<i>Augmentations : dotations exercice</i>		<i>Diminutions : Sorties / Reprises</i>		<i>Amortissements fin exercice</i>													
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506													
CORPORELLES	Terrains	510		512		514		516															
	Constructions	520		522		524		526															
	Installations techniques mat. outil. indust.	530		532		534		536															
	Installations générales agenc. divers	540		542		544		546															
	Matériel de transport	550		552		554		556															
	Autres immo. corporelles	560		562		564		566															
TOTAL				570		572		574		576													
III												PLUS - VALUES, MOINS - VALUES											
(15 % et 8 % (pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2006 et uniquement pour les PV afférentes aux titres de participation) pour les entreprises à l'IS (19 % pour les entreprises à l'IS (15 % à compter des exercices ouverts au 01/01/2005), 16 % pour les entreprises à l'IR))																							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises HS ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielles		<i>Valeur d'actif</i>	<i>Amortissements</i>		<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Prix de cession</i>	<i>Plus ou moins - values</i>																
							<i>Court terme</i>		<i>Long terme</i>														
1																							
2																							
3																							
4																							
5																							
6																							
7																							
8																							
9																							
10																							
TOTAL		578		580		584		586		588													
Régularisation								590		592													
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										593													
TOTAL								596		598													

**RELEVÉ DES PROVISIONS
AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES 2033-D**

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A Nature des provisions		DEBUT		AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		FIN	
		de l'exercice		(Dotations)		(Reprises)		de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
(1) Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	

B Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires				C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt				
								Dotations
Immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités C.P. à payer, chg soc. & fisc. corresp.		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales agenc. am. divers	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter		780	
							à reporter ligne. 322 du tableau n°2033-b	

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Cette case comprend le total des lignes 870 et 960 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	18.056
Déficit imputés	983	10.765
Déficit reportables	984	7.291
Déficit de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	7.291

FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

N° de SIRET 43966136400018 Date de clôture de l'exercice 31/12/2006

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>
Adresse : Code Postal :	Forme juridique : Numéro de siren : N° : Type de voie : Commune :	Dénomination :	% de détention Voie : Pays :	<input type="text"/>

ASS GRAND PRIX DE FOURMIES
MAIRIE DE FOURMIES
BP 49
59610 FOURMIES
SIRET 43966136400018

A N N E X E
.....

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006, dont le total est de 32.621,15 euros et au compte de Résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 294.851,07 euros et dégageant un Résultat de 10.765,06 euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/01/2006 au 31/12/2006.

Les tableaux fiscaux 2033C - 2033D ainsi que le détail des comptes rattachés passif et comptes de régularisation actif font partie intégrante de l'ANNEXE

INFORMATIONS DANS L'ANNEXE

(définies par la loi du 30 Avril 1983)

Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.
Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une IMAGE FIDÈLE.

- du patrimoine
- de la situation financière
- des résultats de l'entreprise

0 -- 0 -- 0

Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Nous n'avons pas dérogé à l'application de prescriptions comptables.

0 -- 0 -- 0

Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

0 -- 0 -- 0

Motifs de la reprise exceptionnelle d'amortissements.

Nous n'avons pas procédé durant cet exercice à la reprise exceptionnelle d'amortissements.

0 -- 0 -- 0

Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif Actif, ainsi que les comptes de provisions dont le détail est annexé aux comptes annuels.

0 -- 0 -- 0

Commentaires sur les éléments constitutifs

- Frais d'établissement
- Frais de recherche immobilisés
- Fonds commercial

- Frais d'établissement

	Valeurs	Taux Amortis.
Frais de constitution	NEANT	
Frais de premier établissement	NEANT	
Frais d'augmentation capital	NEANT	
TOTAL		

- Frais de recherche

Nous n'avons immobilisé aucun frais de recherche au cours de cet exercice.

- Fonds commercial

Eléments achetés :
Eléments réévalués :
Eléments reçus en apports :

Le fonds commercial étant protégé juridiquement n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

0 -- 0 -- 0

Commentaires sur la dérogation d'amortissement des frais de recherche sur une durée maximale 5 ans.

SANS OBJET

0 -- 0 -- 0

Indication des modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunt.

Nous n'avons pas de primes de remboursement d'emprunt à amortir.

0 -- 0 -- 0

Explications sur les produits et les charges imputables à un autre exercice :

- Charges constatées d'avance
- Produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable révisé.

Le détail est annexé aux Etats financiers.

0 -- 0 -- 0

Explications sur les charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de dettes et créances.

Les charges à payer et produits à recevoir ont été rattachés aux postes de dettes et créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

Le détail est annexé aux Etats financiers.

0 -- 0 -- 0

Eléments significatifs non prévus aux points A à J.

NEANT

0 -- 0 -- 0

ANNEXE DEFINIE PAR LE DECRET COMPTABLE N83-1020 du 29.11.1983

POINTS DE L'ANNEXE CONCERNANT LES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FRAIS D'ACQUISITION

Option retenue : Nous n'avons pas rencontré le problème.

FRAIS FINANCIERS

Option retenue : Nous n'avons pas rencontré le problème.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

.....

Sans objet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

.....

Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat.

Les taux d'amortissements les plus usuels sont :

- Immeuble	2,00 à 5,00 %
- Matériel de transport	20,00 à 25,00 %
- Matériel et outillage	10,00 à 25,00 %
- Matériel de bureau et informatique	20,00 à 33,00 %
- Mobilier	10,00 à 20,00 %
- Agencements	10,00 à 20,00 %

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

.....

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

STOCKS

.....

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les en-cours et les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de

production.

Ces éléments ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

FRAIS FINANCIERS

Option retenue : Nous n'avons pas rencontré le problème.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

0 -- 0 -- 0

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions, leur montant par catégorie en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale.

Les méthodes utilisées le sont dans le cadre du droit comptable et fiscal.
Les renseignements figurent dans les tableaux fiscaux 2033C et 2033D.

0 -- 0 -- 0

Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

0 -- 0 -- 0

Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau fiscal 2033C.

0 -- 0 -- 0

Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion.

Il n'y a pas eu d'écart de conversion pendant cet exercice.

0 -- 0 -- 0

Méthodes utilisées en cas de réévaluation pour le calcul des valeurs retenues...
traitement fiscal de l'écart de réévaluation...

Nous n'avons pas rencontré ce problème.

0 -- 0 -- 0

Créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

Créances à plus d'un an : 1 639 Euros.

Dettes à plus d'un an : Néant

0 -- 0 -- 0

Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles.

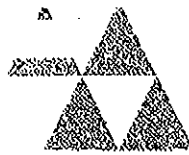
NEANT

0 -- 0 -- 0

Montant des engagements financiers classés par catégorie en distinguant le cas échéant, ceux qui concernent les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées (Entreprises consolidables par intégration globale).

NEANT

0 -- 0 -- 0



D.M.V.

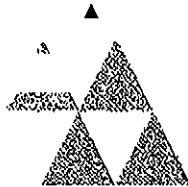
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association Grand Prix de Fourmies

**Rapport général du
commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2006
Association Grand Prix de Fourmies
Hôtel de Ville - BP 49 - 59611 Fourmies Cedex
Ce rapport contient 12 pages
Référence : mb.mfc

SOVALEC



D.M.V.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association Grand Prix de Fourmies

Siège social : Hôtel de Ville - BP 49 - 59611 Fourmies Cedex

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Grand Prix de Fourmies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

SOVALEC

D.M.V.

*Association Grand Prix de Fourmies
Rapport général du commissaire aux comptes
1er juin 2007*

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les produits ont été valablement rapprochés des conventions et respectent le principe de séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la présentation des comptes faite par l'expert comptable.

Valenciennes, le 1er juin 2007

D.M.V.



Francis Desjardins
Commissaire aux comptes